

## 2021\_CT2\_262

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs à la réhabilitation de l'ouvrage et à la création d'un by-pass sur le site du réservoir du "Roucas bas" sur la Commune de Vitrolles**

---

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MERCIER Arnaud donne pouvoir à DELAVET Christian – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau  
Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 27 mai 2021

06\_6\_10

### ■ Approbation du programme de travaux relatifs à la réhabilitation de l'ouvrage et à la création d'un by-pass sur le site du réservoir du « Roucas bas » sur la Commune de Vitrolles

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le réservoir de « *Roucas bas* » est une bache de reprise permettant d'alimenter directement et indirectement la partie nord de la commune de Vitrolles.

Une inspection de l'ouvrage réalisée en 2006 par la Société des Eaux de Marseille (ci-après SEM), exploitant du service, a conclu à la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation, sécurisation et mise aux normes, en urgence. Une étude de faisabilité réalisée en 2008 par la SEM analyse et précise les modalités de continuité d'alimentation des secteurs desservis en cas de travaux sur l'ouvrage.

Un diagnostic approfondi de génie-civil a été réalisé en 2015 par *Concrete Pathology* en vue d'établir les préconisations détaillées pour sa réhabilitation.

Enfin une étude de faisabilité multiscénarios détaillée a été réalisée par l'exploitant, précisant les modalités de création et de mise en œuvre d'un by-pass définitif de l'ouvrage.

L'opération comprend principalement la réhabilitation structurelle et la mise aux normes du réservoir de « *Roucas bas* » ainsi que l'aménagement d'un by-pass permettant d'assurer et sécuriser la continuité de service pendant les travaux et postérieurement, à l'occasion d'autres opérations de travaux ou de maintenance.

Le Territoire du Pays d'Aix, qui prévoit de recruter un maître d'œuvre d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2021, anticipe un démarrage des travaux en mai 2022 et une fin d'opération en octobre 2022.

L'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée pour ces travaux est estimée à 240.000,00 €TTC.

# Métropole Aix-Marseille-Provence

A titre d'information, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	MONTANTS
Financement externe	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse Programme de financement « Rebond » (jusqu'à 50% du montant €HT)	100.000,00
Autofinancement	
Métropole Aix-Marseille-Provence	140.000,00
TOTAL TTC	240.000,00

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

## Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

### Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 11 mai 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

### Considérant

- Qu'il convient d'approuver le programme de travaux relatifs à la réhabilitation de l'ouvrage et à la création d'un by-pass sur le site du réservoir du « Roucas bas » sur la Commune de Vitrolles.

### Délibère

#### Article 1 :

Est approuvé le programme de travaux relatifs à la réhabilitation de l'ouvrage et à la création d'un by-pass sur le site du réservoir de « Roucas bas » sur la Commune de Vitrolles

L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 240.000,00 €TTC.

#### Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer tous documents relatifs à la réalisation de l'opération de travaux relatifs à la réhabilitation de l'ouvrage et à la création d'un by-pass sur le site du réservoir de « Roucas bas » à Vitrolles.

#### Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Annexe de l'Eau en Délégation – Territoire du Pays d'Aix en section d'Investissement : opération budgétaire 2019290000, nature 21531.

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Approbation du programme de travaux relatifs à la réhabilitation de l'ouvrage et à la création d'un by-pass sur le site du réservoir du "Roucas bas" sur la Commune de Vitrolles**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **04 JUIN 2021**